

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUEBEC, MERCREDI 27 AVRIL, 1859.

No. 2.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que **JOSEPH LAROCHE** est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

ÉCRIVAIN.—Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés payant d'avance, recevront gratis, *L'Observateur* pendant un an.

AVIS.

Chaque jour, de nouveaux abonnés de la campagne omettent d'ajouter à leur demande d'abonnement les cinqchelins requis pour cet objet. Comme nous sommes déterminé à ne pas irriter le propriétaire du *Canadien* qui, vivant grassement au moyen des pitances fournies par le ministère, a accoutumé ses lecteurs à recevoir gratis son journal, nous informons les personnes de la campagne désireuses de s'abonner à *L'Observateur* que l'abonnement est de **CINQ** chelins et **INVARIABLEMENT** payable d'avance.

LA TENURE SEIGNEURIALE.

Croyant que la loi de 1854 avait donné le coup de mort au régime féodal qui, pendant de si longues années, avait paralysé l'industrie canadienne, un grand nombre de nos compatriotes des campagnes, avaient employé toutes leurs économies dans la construction de moulins. Les seigneurs qui, sauf quelques rares exceptions, sont les ennemis invétérés de toute amélioration et de tout progrès dès que leurs privilèges qui ne sont que d'odieux abus trop longtemps tolérés, sont frappés en brèche ; les seigneurs, disons-nous, poursuivirent en justice ceux qui avaient sacrifié ainsi leur santé et leurs économies pour contribuer à la prospérité du pays. De sorte que pour avoir cru les ministres actuels capables de législater honnêtement, beaucoup de nos cultivateurs, naguère fortunés, se trouvèrent, alors, obligés de payer aux seigneurs des sommes exorbitantes pour avoir le droit de construire des moulins, ou d'abandonner à ces messieurs les fruits de tant de labeur et de sacrifices. Pour calmer la juste indignation des censitaires ainsi trompés, le procureur-général Cartier a proposé de régler à sa façon la tenure seigneuriale. Les journaux ministériels ne

cessent de chanter les louanges du ministère parce que l'opposition a accepté comme un pis aller la mesure ministérielle ; mais quand on songe au prix de quels sacrifices le ministère a réglé cette question, le charme disparaît et l'on comprend qu'il était du devoir des députés démocrates d'opposer, sur beaucoup de points, la mesure ministérielle.

Il est bien vrai que maintenant les droits casuels ne seront payés qu'indirectement par les censitaires, mais qui fournit l'argent avec lequel la province paie directement ces droits, sinon le peuple ? Il fallait donc régler cette question aussi économiquement possible, et non pas donner £500,000 au Haut-Canada et £158,000 aux townships de l'Est pour avoir, nous Bas-Canadiens, le droit de faire disparaître une plaie sociale. Car bien que touchant plus directement le Bas-Canada, l'existence de la tenure seigneuriale n'en était pas moins un obstacle à la prospérité générale du pays. Donc les deux sections de la province devaient, sans que l'on indemnise l'une pour favoriser toutes deux, payer également les frais de son abolition. Autrement, il faudrait législater à la fois pour le Bas-Canada, le Haut-Canada, les townships de l'Est et d'autres parties du pays. Ce qui équivaldrait à l'anarchie.

Voilà pourtant comment le ministère Cartier législate.

ENCORE UNE SINECURÉ.

On sait qu'en présence du mécontentement général manifesté à l'égard du coteur de la Corporation, monsieur Roy, les conseillers le remplacèrent par monsieur A. Matte. Mais pour avoir perdu sa place, monsieur Roy n'en a pas moins conservé l'affection de plusieurs conseillers auxquels il a, sans doute, rendu service, en temps d'élection. Aussi, ces messieurs s'efforcent-ils de lui témoigner leur reconnaissance. Un conseiller nous a assuré que pour parvenir à ce but, on a décidé de créer *expressément* pour monsieur Roy la charge de collecteur de la cité ! Comme cette nouvelle sinecure rongera le budget, on éliminera un monsieur McConnell dont les services sont *indispensables* et qu'il faudra remplacer ! Il est bon d'ajouter que monsieur McConnell n'a qu'un salaire d'environ \$360, et que l'on donnera probablement à monsieur Roy \$900 par année comme ci-devant. Devant un tel gas-

pillage des deniers municipaux, on se demande si nous avons un maire et des conseillers ? Si nous en avons, pourquoi alors permettent-ils que l'argent public soit ainsi gaspillé ? Pourquoi créer une place de collecteur municipal, quand les deux coteurs terminent en deux mois toute leur besogne, et qu'ils sont tenus de collecter les dettes actives de la Corporation ? N'est-ce pas voler les citoyens en se moquant d'eux ?

FAITES VOUS SOLDAT !

Quand le coffre public est vide et que les impôts douaniers ou autres revenus ne suffisent point pour l'emplir, alors on a recours aux taxes directes. Pour retarder encore la banqueroute qui inévitablement devra être déclarée, le procureur Cartier et ses collègues imposent des droits directs de toute sorte. Aujourd'hui ils imposent un droit sur les journaux, et par une autre loi, ils se proposent de faire payer à chaque individu qui n'est pas milicien la somme de centins pour subvenir à l'entretien d'une milice inutile et ruineuse ! En Europe, où le régime constitutionnel est pour ainsi dire étouffé, on baillotte la presse et l'on dépeuple le pays ; en Canada, on appauvrit les deux. Autres contrées, autres mœurs, mais c'est toujours le même but : l'abrutissement et l'appauvrissement du peuple au profit de quelques parvenus ou de quelques coteries. Tout cela ne peut mener qu'à la ruine, et, grâce au ministère Cartier, nous y arrivons à la course.

LE RETOUR.

L'architecte-certificateur Pierre Gaurreau est revenu, samedi soir, de Toronto. Son voyage qui, selon les cabuleux ministériels, ne devait être que de trois jours a duré trois semaines. L'architecte-certificateur a été quatre jours sur la pellette. Son témoignage n'a été qu'une suite de contradictions et de mensonges. Les comptes qu'il a fournis sont tellement *fabuleux* que ceux des députés qui sont ses défenseurs parce qu'il sont ses complices, ne savent par quel moyen le retirer de cet impasse. D'un autre côté, monsieur Patry a démontré de la manière la plus irrécusable que tous les travaux des phares sont estimés par l'architecte-certificateur à une somme trois fois plus forte que celle qu'ils ne valent. Où est la balance ? Demandez à Baby, à Gaurreau, à Simard,

à Alleyn, et à tous les autres sacripans ministériels.

En présence de faits aussi révoltants que seront les ministres? Agiront-ils envers Baby, Gauvreau, Simard et leurs complices, comme, autrefois, le gouvernement envers Sir Caldwell et le shérif de Gaspé? Forceront-ils les pillards à déclarer où se trouve l'argent qui manque; ou bien les laisseront-ils jouir en paix des fruits de leurs méfaits politiques?

Nous croyons à cette dernière hypothèse.

Si Waterworth, Charland et leurs compagnons avaient été les juges du Chambers, auraient-ils condamné leur chef? Assurément non. Eh! bien, comment veut-on que Pierre Gauvreau soit puni quand parmi ses complices se trouvent les ministres eux-mêmes?

Il ne reste donc plus que le tribunal de l'opinion publique devant lequel on puisse espérer de trouver justice. Aussi, persuadé que Pierre Gauvreau reviendrait de Toronto, purifié et absous; nous désirons cependant, une enquête devant le comité des comptes publics afin de faire juger par le public de quelle valeur est le témoignage de Pierre Gauvreau.

POIDS ET MESURES.

Puisqu'il y a un inspecteur des poids et mesures dont le devoir est de s'enquérir si les marchands et les épiciers ne se servent que de poids et mesures légalisés, pourquoi ne lui est-il pas enjoint de visiter les poids et mesures en usage dans la Corporation? Ces poids et mesures sont, il est vrai, suffisamment pour que les conseillers en obtiennent toujours le résultat qu'ils désirent; mais il faut au moins que les édiles prouvent que leurs poids et leurs mesures sont justes et de suffisante valeur. Les citoyens sont d'autant plus intéressés à le savoir que le bien de la Corporation présente des variations qui font pencher la balance presque toujours à leur désavantage.

Nous prions nos abonnés qui ont changé de domicile de vouloir bien nous en informer.

Nous commencerons au prochain numéro la publication des procédés du comité des comptes publics. Nos lecteurs seront édités à la lecture de ce document, et pourront juger jusqu'à quel point maître Gauvreau est coupable des méfaits dont on l'accuse.

Plusieurs articles remis aussi faute de place.

AUX CORRESPONDANTS.

"Branché d'olivier"—Que ceux qui ont versé à flots la calomnie sur nous se retracent, et nous ferons la paix.

"Le fils de Piro"—Inadmissible.

"Le Juvénal"—sous considération.



L'ANGE VAIN EST L'ANGE GARDIEN du Chemin de fer du Nord.

DÉPART D'HECTOR ET DE NAPOLEON.

Louis-Hector Langevin, écuyer, maire de Québec, et Napoléon Casault, écuyer, avocat, tous deux financiers très connus des Rothschild et des Baring, traversent Québec pour avoir des capitaux nécessaires à la construction du Chemin de fer du Nord.

Napoléon.—Tiens-moi bien, mon cher Hector, car si j'allais boire à la grande tasse, tu pourrais rester au fond.

Hector.—Sois tranquille, j'ai des ailles pour deux.

Napoléon.—Et de l'argent pour quatre. Qu'as-tu donc à la main?

Hector.—Quelques économies pour le voyage; c'est-à-dire la balance des £300,000, une bagatelle!

Napoléon.—Tu me rassures! Et les lettres que les capitalistes anglais t'ont adressées, où sont-elles?

Hector.—Là où se trouvaient les chefs-d'œuvres inédits d'André Chenier: dans la tête.

Napoléon.—Ça ne me plaît qu'à demi; mais puisque nous voilà partis, il faut bien se retirer par révérité!

OBSERVATIONS.

Si l'on pouvait raisonnablement admettre que les ministres ne voient point le coffre public, on serait inexorable de ne pas accuser Alleyn. Assurément que voilà assez longtemps qu'il porte son paquet.

Cartier et ses collègues ressemblent à des péches hors de service: leur cœur seul qui résiste est trop dur pour être bon.

Pour empêcher les Canadiens de murmurer on devrait leur couper le nez: ils ne sentiraient plus leur position. En même

temps, on devrait rogner les doigts qui forment dans la caisse publique.

L'argent public en Canada est devenu le chevron de la fortune de Cartier et compagnie.

L'architecte-certificateur Gauvreau rencontre Baby.

—Voilà longtemps mon cher Gauvreau, que je ne t'ai vu... as-tu passé l'hiver à Kingston?

—Non, vous n'y étiez pas.

On nous apprend une nouvelle incroyable.

Quand Sir Edmund Head clora la session, il terminera son discours en déclarant aux membres du ministère Cartier qu'ils ont bien mérité de lui... corde.

Monsieur Turcotte doit proposer, à la même séance, la première seconde et troisième lecture d'une loi pour permettre aux députés ministériels, de porter à leur boutonnière une carte sur laquelle seront inscrits ces mots: "Kingston coronat opus."

À cette occasion l'opposition s'effacera.

Le député Dionne revenant de chez le procureur Cartier rencontre son ami Laporte.

—Eh bien lui demande celui-ci, comment as-tu été reçu?

—Juge plutôt toi-même: on a voulu me faire manger.

Un gros bull-dog avait caressé les molets du mouton.

Désormais Pierre Gauvreau pourra vendre son ciment à bas prix: chacun lui jette la pierre.

Un individu sorti du pénitencier s'avisa d'assister, l'autre jour, à une séance parlementaire. En examinant les députés ministériels,

teriels et surtout les ministres, on l'entendait murmurer; C'est drôle, comme il me semble avoir vu, quelque part, de ces figures là!

Enigme:

Quelle différence trouve-t-on à visiter la mégère Cécilia et le comté de la pipe?

L'autre jour, chez un orfèvre, il était question de la misère du peuple. On se récriait contre le vol et la corruption des pillards politiques, et l'on s'étonnait que le peuple ait souffert tant de maux sans s'irriter.

Au mot de *peuple*, un imbécile se fâcha tout rouge.

— Bah! dit-il, le peuple c'est de la *blague*! Ceux qui prennent la part du peuple sont des gens qui n'ont jamais pu parvenir à faire fortune!

Maintenant il est juste de faire reconnaître cet individu qui doit avoir acquis une *grande fortune* et rendu de grands services!

Jugez plutôt.

L'être stupide qui parlait avec autant de mépris, de ses compatriotes est notaire et de plus le frère du maire Langevin. Le même esprit d'égoïsme les inspire donc tous deux.

Les ministres Canadiens sont tout le contraire des étouffés; plus ils *servent*, plus il faut les porter.

Dernièrement un fusilier a annoncé aux députés de l'opposition que Phabib brun de S. A. McDonald, le vieux chapeau de Van-Koughnat et la tunique bleue de Cartier seraient offerts en vente la veille de Pâques. Ces trois objets devaient être vendus avec leurs dépendances. Soit que ces dernières ne valaient rien ou que les premiers fussent hors de service, il n'y eut pas un seul enchérisseur.

Nous croyons que le mauvais état des *dépendances* avait fait tort aux *objets*.

— Combien, ces *œufs*? demandait l'autre jour, à une *habitante*, un quidam qui les écrasait à coups de canne.

Au lieu de lui répondre, *l'habitante* le menaça de la police.

— Vous ne voulez donc point vendre ces *œufs*?

— Oui, mais ne les cassez point avec votre canne.

— C'est pour voir s'ils sont frais! . . .

Montrez nous le meilleur magicien et nous la délirons de faire des tours de passe-passe aussi bien que n'en font Cartier et compagnie.

— Que donnerez vous au pays à la prochaine session, demandait-on à l'inspecteur général Galt.

— Des taxes.

— Toujours des taxes?

— Bah! il ne vous reste plus que ça!

Cartier trouve que le Canada est un pays de Cocagne. Que n'en est-il le *mat*, il serait bien vite abattu.

— On dit qu'Alleyu dort avec ses lunettes.

— Pourquoi?

— Pour pouvoir, quand il reve, distinguer ses 15,000 votes.

En voyant le peu de besogne que font Cartier et ses collègues, un individu propose de les attacher l'un à l'autre, et de les contraindre à *lire chacun de leur côté*.

Hélas! ce serait les obliger à continuer ce qu'ils font, déjà, d'eux-mêmes!

Une dépêche qui nous est parvenue, hier, nous apprend que le procureur-général Cartier a envoyé des émissaires chargés d'acheter tous les crânes des valeurs les plus célèbres. Les crânes de Mandrin, de Cartouche, etc., figurent au premier rang. Le procureur-général Cartier et ses collègues ont résolu de se livrer à l'anatomie. S'ils comprennent ces crânes célèbres, aussi bien qu'ils ont aimé, en politique, ceux auxquels ils ont appartenu, l'anatomie n'aura plus de secrets.

Est-il possible de faire partie du ministère Cartier en restant honnête politique? Les ministériels disent oui, le public dit, non.

La translation du siège du gouvernement de Québec à Toronto, en 1855, a coûté à la province la *médique* somme d'environ \$532,000. Le prochain *déménagement* coûtera probablement encore plus, et dans quatre ans, quand il faudra s'enfoncer dans les bois d'Ontario, les dépenses redoubleront. Mais qu'importe, c'est le peuple qui paie. Franklin disait que pour une famille, trois déménagements équivalent à un incendie? Que sera-ce donc pour le peuple Canadien?

Le comité nommé pour décider du mérite de l'élection de Québec va siéger de nouveau. Ce semblant de justice dont le ministère fait parade, équivaut à de la *moutarde après dîner*.

Le gouverneur des Barbades a rendu visite au gouverneur du Canada. Francis Hincks et Sir Edmund Head se sont embrassés sur les deux joues. Il n'en pouvait être autrement. *Qui se ressemble se rassemble*.

Dernièrement le juge Lafontaine versait des larmes en condamnant à l'échafaud un individu accusé de meurtre; aujourd'hui, nous apprenons que le juge Aylwin en condamnant les dentistes Deguerne et Forest à deux ans de réclusion dans le pénitencier provincial, déclara qu'il ne leur infligeait une aussi faible punition que par égard pour l'alliance de la France et de l'Angleterre! Depuis il a été prouvé que ces deux coupables sont *sujets britanniques*; par consé-

quent la courtoisie de l'honorable juge envers la France, se trouve *prilée*! Néanmoins ces deux faits prouvent que si la justice est bannie des tribunaux canadiens, la *sensibilité* et la *courtoisie* y sont de rigueur. Bientôt un bandeau que porte Thémis, il faudra ajouter le carquois et les flèches de Cupidon!

La question seigneuriale a nécessité une séance de 30 heures! Pendant tout ce temps, les députés ont été privés du bonheur de dormir dans un lit. En revanche, plusieurs d'entre eux prirent immédiatement la douce habitude de s'étendre sur les banquettes. D'autres qui, sans doute, ont des rapports intimes avec les habitants de basse-cour, imitèrent le chant du coq. On a remarqué que les députés ministériels imitaient à s'y tromper, le bêlement du mouton. Parfois un jappement se faisait entendre; alors on voyait rire le procureur général Cartier!

Nous reproduisons avec d'autant plus de plaisir, parce qu'elle contient notre propre pensée, la dernière partie d'un admirable article intitulé: "La presse franco-américaine" publié dans le dernier numéro de la *Revue Littéraire*:

Que fait-il aux écrivains franco-américains pour tenir sur ce continent la position à laquelle ils aspirent, à laquelle ils ont droit? Que fait-il pour livrer essor à la littérature française? Presque rien. Il faut de l'union; une entente cordiale, de l'harmonie en un mot. Au lieu de travailler isolément que les écrivains franco-américains travaillent communément, et il grandiront. Au lieu de se nuire par des critiques acerbes, qu'ils se protègent par des conseils amicaux et il se feront respecter. Au lieu de s'éloigner les uns des autres, qu'ils se rapprochent, qu'ils échangent leurs idées, et ils atteindront à ce degré d'intelligence qui commande l'estime en évoquant la gloire. Oubliions la diversité de nos opinions politiques, chaque fois qu'il s'agit de militer pour la noble cause de l'influence française sur les destinées du Nouveau-Monde. Oui, à l'étranger, à l'ombre de la liberté d'exprimer nos pensées, soyons Français par la bouche et la plume comme nous le sommes par le cœur et par le sang. Ecrivains français de toutes nuances, de toutes religions, groupons-nous autour d'un étendard qui porte pour devise *langue et littérature françaises*. Soyons les guerriers de la paix. Pour armes nous avons la beauté, les charmes, la supériorité des œuvres de nos compatriotes. Pour bouclier, nous avons notre foi. Serrons les rangs; que des communications s'établissent entre nous des quatre coins de l'Amérique. Qu'on incorpore une phalange littéraire franco-américaine, et que chacun des littérateurs qui écrivent notre langue apporte à cette phalange son contingent de connaissances et de talents. N'allez pas objecter que la proposition est impraticable. Si quelqu'un mettait en doute la

possibilité de sa réalisation, je lui montrerais les instituts franco-canadiens, si nombreux et si florissants, malgré les discussions politiques qui à telle heure, peuvent diviser leurs membres; je lui montrerais les instituts littéraires anglo-américains, et je demanderais: "Vous croyez-vous donc inférieurs?" Non, la race gauloise n'est pas inférieure à la race saxonne. Elle est au moins son égale. Écrivains franco-américains, veuillez-le sérieusement et vous jetterez sur cet hémisphère les bases d'un établissement littéraire, aussi solide et cent fois plus utile que la Société des gens de lettres à Paris.

Plaise à Dieu que ma voix soit entendue et qu'il se trouve à Montréal, à Québec, New-York, ou la Nouvelle-Orléans des Franco-américains doués d'une confiance assez robuste en leur nationalité pour former une association exclusivement artistique, dont les ramifications s'étendraient sur les deux Amériques et transmettraient de leur centre à leurs extrémités, le goût de la littérature française, avec la saveur de cette délicatesse et de cette élégance exquises qui nous sont propres!"

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Puisque nous sommes dans un temps où l'on peut, par l'entremise de votre journal, faire connaître au public le portrait de tous les hommes célèbres qui figurent en ce pays, je me permettrai, si vous ne vous y opposez point, d'exhiber, aujourd'hui, le fameux type de trois personnages que j'ai fait crayonner expressément pour l'occasion. Ces trois personnages ont été choisis de préférence, parmi cette horde d'individus vendus à la corruption du ministère actuel et qui dans les affaires d'élections parlementaires et autres se nomment cabaleurs ou petits meneurs.

De ces trois individus, deux sont connus comme chefs-meneurs, l'autre comme simple employé. Les deux premiers se vendent à n'importe quel pouvoir pourvu que ce pouvoir les puisse payer largement et leur confier en sus une somme destinée à l'achat de votes ordinaires. On le voit, ces deux individus jouent un rôle célèbre, un rôle double, car outre l'influence de l'argent ils emploient celle de leurs bras. Le personnage à la canne et à la jambe ou plutôt à la patte torse, est surtout renommé pour saisir, à défaut d'arguments persuasifs, ses adversaires à la gorge, leur arracher leur cravatte, et ne les laisser qu'après les avoir salis avec ses griffes d'homme-harpie. Ces hommes sont des misérables, car leur métier est infâme. Ils tentent par tous les moyens diaboliques d'acheter la conscience des pauvres et trop crédules électeurs. Crachons sur la vie de ces cabaleurs et laissons les torturés par les rétorsions.

À l'autre maintenant.

Comme celui-ci a pour manie de paraître



TYPES DE CABALEURS MINISTÉRIELS.

assez souvent sur les planches du théâtre selon l'expression d'un critique au nez de carton, il a fallu le crayonner avec son habit théâtral. Ce pauvre amateur, qui se trouve être le troisième des personnages en question, est l'homme aux tribulations extravagantes, partout où il porte ses grandes et grêles jambes, yes, partout, l'homme habitué aux choses difficiles, voir même à couvrir des œufs de dindon! Oh! plaignons-le celui-ci, il mérite notre pitié car il ne sait ce qu'il fait et n'agit que comme simple procureur d'occasion. C'est lui qui travaille le plus et seulement pour quelques piastros. Peut-être espère-t-il une récompense... Peut-être veut-il une place aussi haute que son profil... Alors qu'il se hâte de parler au fossoyeur du cimetière Saint-Charles qui peut seul la lui donner. Là, au chant mélodieux des petits oiseaux qu'on nomme chardonais, mélanges et jasons, finiront ses tribulations.

Ce que je viens de dire est grave, mais mon but est d'arrêter, si c'est possible, à l'avenir la propagande illicite de certains cabaleurs.

Ah! j'oubliais de parler d'un trophée électoral. Après des jobbers, vous voyez le croquis d'un casque. Si l'on vous demande pourquoi ce casque, veuillez répondre que c'est celui d'un jeune homme qui l'a gagné en se faisant cabaleur ministériel. Puis si vous voyez ce jeune homme avertissez le que je ferai crayonner son portrait pour le faire paraître sur votre prochain numéro si vous le permettez. N'oubliez point de lui dire que les poignards et les pistolets qu'il portait à sa ceinture dans la dernière élection parlementaire, seront fidèlement représentés. Ça le fera mieux connaître.

UN VOTEUR.

[Le nom de l'individu étant aussi bien connu que celui d'Adam, la reproduction de son portrait est, croyons-nous inutile. Red.]

— Un commencement d'incendie, qui eut pu avoir des suites désastreuses a éclaté hier au milieu du jour dans les ateliers de reliure de MM. Proulx et Frères, en arrière du magasin ci-devant occupé par monsieur Sinclair, libraire, rue St. Jean, Haute-Ville, mais grâce à l'intrépidité et à l'énergie d'un de nos amis, monsieur Edmond Richard, qui passait sur les lieux dans le moment, il a pu être maîtrisé sans avoir causé de dommages sérieux. La police qui a fait beaucoup de diligence, nous dit-on, n'est cependant arrivée sur le théâtre du sinistre, que lorsqu'il n'y avait plus rien à faire.—(Le National du 21.)

ANNONCES

SERVANTE DEMANDÉE. Une servante trouvera de l'emploi chez une famille canadienne. S'adresser à ce bureau. 27 avril, 1859.

PENSION PRIVÉE. Deux ou trois personnes pourront au 1er mai prochain se procurer une pension chez une famille privée demeurant rue Saint-Valier. Termes faciles. S'adresser à ce bureau. 27 avril 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située boulevard Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINOUY.

3 novembre, 1858.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR